

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 janvier 2012

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, LAPALUD, VIALON, MANGUELIN, MILLET, , Mmes BOUVET, GUYENNET, BURDET, CORNET, CAMPANT

Excusée : Stéphanie COTTE

Absent : Stéphane GENIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude MASSARD

Les conseillers municipaux approuvent et signent les comptes rendus des 19 septembre et 14 novembre dernier.

1) COMPTE-RENDU de la COMMISSION BATIMENTS

Monsieur le Maire donne lecture du tableau listant les travaux à envisager , distribué à tous les membres du conseil municipal .Il rappelle que la prudence est de rigueur au plan financier et que des priorités seront établies pour les réalisations :

- ☛ Diagnostic accessibilité des bâtiments publics(Obligatoire) 5 à 10 000,00 Euros
- ☛ Consolidation des bâtiments du CPI(Obligatoire) 3 400,00 Euros
- ☛ Façade Ecole Maternelle (partie Est) (Obligatoire) devis en attente
- ☛ Matériel pour illuminations de la façade de la mairie : Monique Cornet s'occupe d'établir un devis promotion intéressante.
- ☛ Aménagement du Cimetière : sont évoqués

Le dépôt des déchets, l'agrandissement du Columbarium (urgent ,en attente de devis) , la réfection du mur du Cimetière

- ☛ Parking SNCF voir plus loin
- ☛ Garderie—Toilettes de l'école primaire voir plus loin
- ☛ Aménagement Chasse et Pêche voir plus loin
- ☛ Ouverture d'une 8^{ème} classe très probable en septembre 2012 (SIVOS)
- ☛ Réfection du chemin de Crinier : budget à prévoir
- ☛ Façade de la gendarmerie : aspect très dégradé- Pour info : Nettoyage en 2008 1 200,00 Euros , Devis réfection complète : 15 750.15 Euros
- ☛ Abribus (15 enfants) sur la route de la Mitaine : Un devis sera demandé
- ☛ Aires de jeux pour les petits et les ados
- ☛ Eclairage du Tennis- Réfection des vestiaires du FOOT

TRAVAUX envisagés sur le budget fonctionnement

- ☛ Eclairage parking SNCF 1 200,00 Euros
Pierre Millet propose aussi de boucher « les trous ».
- ☛ Peinture des boiseries de l'ancienne mairie (peut être englobée dans les travaux de la façade de l'école maternelle)
- ☛ Descente de chéneaux de la mairie coté quai de gare 341,00 Euros
- ☛ Aménagement des jardin familiaux 5 000,00 euros

REVISION DU PLU

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique D'Almeida qui explique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour prescrire le démarrage de la révision du PLU.

Une commission urbanisme existe mais elle n'est pas représentative de la population nouvelle de Marlieux. Une commission doit être créée pour travailler sur les motivations de révision du PLU.

Robert DEPLATIERE Maire - Jean-Paul GRANDJEAN - Jean-Claude MASSARD - Philippe GUICHON
- Pierre MILLET Pascal MANGUELIN
1ère réunion prévue le mardi 31 janvier à 17 heures

Deux autres délibérations doivent être prises pour être en conformité avec la loi sur l'urbanisme de janvier 2007.

- soumettre la démolition d'une construction à un permis de démolir
- soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune

LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal valide la location de l'appartement situé 131 grande Rue à Madame Berthillier (Infirmière nouvellement installée sur Marlieux) pour un montant de 350,00 euros mensuels.

Monsieur le Maire explique que l'appartement au dessus de l'école maternelle est libre depuis le 1^{er} octobre et que celui qui vient d'être refait au dessus de l'école primaire sera libre à compter du 1^{er} avril 2012.

Il rappelle également que le manque à gagner de 3 mois d'un appartement communal n'a rien de comparable avec les années durant lesquelles des bâtiments communaux sont restés vacants plusieurs années.

Au vu des effectifs pour la rentrée scolaire 2012/2013, Mégard Architectes étudie la possibilité de créer une nouvelle classe dans l'appartement au dessus de l'école maternelle.

Un devis a été demandé auprès de Gestion et Patrimoine de la Dombes pour la gestion des appartements.

-Coût pour la commune environ un mois du loyer par appartement et aucune garantie de location.

Un autre devis a été demandé à CERIG pour un logiciel de gestion des appartements avec la possibilité de prélèvement automatique

- coût 1200,00 TTC .

Madame CAMPANT demande d'attendre l'avis du trésorier avant de prendre une décision.

Suite à la visite de l'expert pour les fissures sur le bâtiment du CPI des travaux de consolidation devront être faits mais l'expert assure qu'il n'y a pas de danger immédiat.

CHASSE ET PECHE

Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil Municipal se prononce sur un accord de principe pour permettre à la SEMCODA d'avancer sur le projet.

Sachant que la rénovation du restaurant coûtera environ 650 000,00 Euros elle envisage la réalisation d'un petit immeuble de 22 logements en accession sociale à la propriété.

La Semcoda se chargera du bail commercial avec promesse d'accès à la propriété pour le restaurateur.

Mr Giraud du CDAR. aidera la commune dans le suivi de ce dossier.

Un débat s'instaure. Stéphane LAPALUD évoque le fait que cela fera encore des appartements de plus , souligne que l'école est saturée ainsi que la cantine et la garderie. Pierre MILLET s'inquiète quand aux places de parking et demande s'il est possible de diminuer le nombre des appartements.

Robert DEPLATIERE et Jean-Paul GRANDJEAN rappellent que tous les élus ont été tenus au courant de l'avancement du dossier , que le projet n'a pas encore été finalisé et qu'il peut être retravaillé et modifié. Ils émettent aussi la possibilité de demander certaines garanties à la SEMCODA telles que :

- la prise en charge des parkings nécessaires
- l'assurance du suivi et du maintien du restaurant

Un courrier sera envoyé à la SEMCODA.

SNCF

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acheter le parking de la SNCF qui souhaite l'aménagement d'un parc de secours.

Deux propositions possibles :

--Soit l'aménagement par la commune du parc de secours (terrain proche de la salle des Fêtes)

- Soit le versement par la commune d'une indemnité de 13 000,00 Euros à la SNCF pour supprimer le poste de secours qui serait délocalisé.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser à la SNCF les 13 000,00 Euros .

Dominique BURDET soumet l'idée d'installer un city stade pour les adolescents à la place du parc de secours.

SUBVENTIONS 2012

Rappel des Subventions votés l'année dernière (Tableau distribué aux conseillers présents)

Vote des subventions ci-dessous :

Académie de la Dombes 50 Euros –Ligue contre le Cancer 50 Euros – FSL 260,00 euros –CLIC Dombes Saône 50,00 Euros –Croix Rouge 100 Euros –SPA 285,82 Euros Cantine 1 500,00 Euros – Clic Varaxoise 100,00 Euros –Sou des Ecoles 840,00 Euros

Pour les autres, le vote est reporté au prochain conseil municipal afin d'avoir toutes les informations nécessaires pour la prise de décision.

Valérie Multon est chargée de demander les comptes aux associations qui ne les ont pas déjà fournis ainsi que les comptes de la coopérative scolaire. En effet cette dernière demande une subvention d'un montant de 1 110,00 Euros en 2012 au lieu de 300,00 Euros en 2011.

MARPA

Les travaux de la MARPA avancent. Monsieur GRANDJEAN explique qu'il faut prendre une délibération afin de pouvoir verser la participation de la commune pour les travaux de VRD à Dynacité Participation qui s'élèvera à 190 482.17 Euros TTC .

Une convention devra être signée entre Dynacité et la commune de Marlieux pour définir l'échéancier de versement. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

Un appartement témoin sera fini prochainement. Fanny Guyennet demande la possibilité de visiter cet appartement.

CIMETIERE

Monsieur le Maire précise les priorités en 2012 concernant le cimetière :

-mis en place d'un règlement de cimetière

-l'achat de cases de columbarium supplémentaires et la mise aux normes du jardin des souvenirs.

Des devis ont été demandés pour le columbarium et le jardin des souvenirs

Valérie Multon rappelle que l'ossuaire et le caveau provisoire sont également des obligations communales

PLAN DE SIGNALISATION DU VILLAGE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le nouveau plan de signalisation du village

3 nouveaux points seront à prendre en compte

- le cédez de passage Route du Bouchoux

-le stop en sortant de la rue de la laiterie

-le stop à la place du cédez le passage Rue de la Croix rousse et la suppression du projet de sens unique

La ROSELIERE

La société SFHE dans le cadre de son opération située sur la commune 423 et 415 Grande Rue a participé à l'élaboration de la rénovation de la voirie communale pour un montant de 9 850,00 Euros TTC. Le Conseil Municipal autorise le Maire a demandé à la Société SFHE la somme de 9 850,00 Euros .

-Rétrocession à la Commune à titre gratuit de 17M2

COMPTE-RENDUS de REUNIONS

Monsieur le Maire informe que même si peu de gens étaient présents à la réunion publique des jardins familiaux, cette réunion a été constructive, avec 3 personnes intéressées pour monter l'association.

(Monsieur CHAVATTE-Monsieur PONTIUS-Madame PIEGAY)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion concernant les futurs locaux de la garderie s'est déroulée l'après midi, un dossier de demande de subvention sera envoyé rapidement à la CAF.

Un questionnaire concernant la petite enfance va être mis en place par la Communauté de Communes Centre Dombes .

Après vérification, le SIVOS ne peut pas prendre en charge la rénovation de locaux pour une garderie. Le Maire rappelle que la Mairie engagera ces travaux seulement si la commune obtient des subventions. Néanmoins au vu du bâtiment et des normes actuelles, seulement 30 enfants pourront être acceptés.

QUESTIONS DIVERSES

-Dominique BURDET propose de mettre en place des collecteurs pour les excréments de chiens sur le territoire de la Commune et chacun déplore le manque de civisme de certains habitants.

-Courrier de Madame PIEGAY qui demande à la mairie la possibilité d'exposer le drapeau tibétain. Ceci étant considéré comme un acte politique la réponse est négative.

-A la demande du directeur d'école et des enseignants de l'école maternelle, la commission emploi devra se réunir dans les prochains jours pour étudier une augmentation du temps de travail des Atsems dans le cas d'une ouverture de classe .

-Eric Viallon propose un nouveau rendez-vous avec le syndicat de Rivière pour monter un projet de demande de subvention sur le nouveau contrat de rivière pour les futurs travaux du fossé Curtet.

-Le Maire rappelle que les cartes à puce concernant la déchetterie arrivent en Mairie. Il rappelle également que le personnel du haut de quai des deux déchèteries est intercommunal.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23h45